DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT 1535, RUE SHERBROOKE OUEST REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7 TÉL. 514 849 4007 TÉLÉCOPIE 514 849 2195

TÉLÉCOPIE 514 849 2195 COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 avril 2017

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3897-2014, Phase 1 – Partie HQT.

Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Distribution – Mécanisme de réglementation incitative (MRI).

Commentaires sur la proposition de HQT de circonscrire les sujets d'audience et de modifier son calendrier - Planification de l'audience d'avril 2017 (HQT) - Stratégies Énergétiques (S.É.) et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique s'opposent à la proposition tardive C-HQT-HQD-0126 du 19 avril 2017 de circonscrire d'avance et formellement les sujets admissibles à l'audience de la semaine prochaine sur le MRI du Transporteur au présent dossier. Suite à la décision D-2017-043 du 7 avril 2017 sur le MRI du Distributeur, il appartiendra à chacun des participants de déterminer quelles représentations il/elle soumettra sur la question de savoir si certaines des caractéristiques du MRI du Distributeur devraient ou non, avec ou sans modifications ou nuances, s'appliquer au MRI du Transporteur.

Il appartiendra à chacun des participants d'arrimer sa preuve et son argumentation en conséquence. Quant à SÉ-AQLPA, nous sommes prêts à débuter l'audience le 24 avril 2017 tel que prévu.

Dans l'éventualité où HQT ne serait pas prête et aurait besoin de reporter l'audience d'une journée (tel qu'énoncé dans sa lettre C-HQT-HQD-0126 du 19 avril 2017) et si la Régie

acceptait cette demande, nous attirons respectueusement l'attention du Tribunal sur le fait (mentionné dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0053 du 18 avril 2017) que le soussigné ne pourra être présent le vendredi 28 avril 2017, devant se déplacer à Boston en raison d'un intervention médicale majeure auprès d'une personne proche. Dans un tel contexte, il serait également difficile au soussigné de se consacrer à la rédaction d'une plaidoirie écrite dans les jours qui suivront immédiatement le vendredi 28 avril, d'autant plus que nous sommes appelés à une autre audience de deux semaines débutant le 1^{er} mai 2017 auprès de la Régie de l'énergie. Pour l'ensemble de ces motifs, SÉ-AQLPA apprécieraient s'il leur était possible de présenter oralement en audience tant leur preuve que leur argumentation d'ici le jeudi 27 avril 2017.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Domingo Neurs

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie..